



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

AC-17(04)

Commandes et accès privilégiés

Juill. 2026



Gestion des droits d'accès aux systèmes et données

Access Control

AC-17(04) – Commandes et accès privilégiés (PaF-)

Énoncés :

- a. Autorise l'exécution de commandes privilégiées et de l'accès à l'information liée à la sécurité au moyen de l'accès à distance seulement dans un format qui fournit des preuves justificatives de confiance, et ce, pour les besoins suivants : [\[Affectation : besoins définis par l'organisation\]](#)
- b. Consigner la justification pour cet accès dans le plan de sécurité du système

Responsable : Aucun

Discussion :

L'accès distant à des systèmes représente une vulnérabilité potentielle importante pouvant être exploitée par des adversaires. Ainsi, la restriction des commandes et des accès privilégiés à l'information liée à la sécurité au moyen d'un accès à distance réduit l'exposition des organisations et la vulnérabilité aux menaces provenant des adversaires.